

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 12 JUILLET 2018**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2018.
- Adopte, à l'unanimité, une motion à l'attention de Monsieur Georges ZIEGLER, Président de Conseil départemental de la Loire, lui demandant de prendre un nouvel arrêté pour confirmer le périmètre d'études dans le futur PLU de la commune.
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition auprès de l'association de l'ITEP La Rose des Vents,
- Accepte, à l'unanimité, la somme de 1 100 € remise par Action Grand Passage Vie et Lumière versée lors de son arrivée sur la commune le 19 mai 2018,
- Approuve, à l'unanimité, la création d'une servitude de passage au profit de la commune sur un terrain appartenant à M. et Mme CELLIER, dans le cadre de la création d'un chemin piétonnier entre la route de Cuzieu et la roseraie.
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs 2018 de la piscine municipale, proposés par le Casino Le Lion Blanc, délégataire.
- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement des lanternes vapeur de mercure Place Peyret Lacombe et Place de la Devise, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux d'éclairage Boulevard Gabriel Cousin, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Approuve, à l'unanimité, La Décision Modificative n° 1, du budget de la commune 2018.
- Décide, à l'unanimité, le versement de fonds de concours par la commune pour diverses opérations à la Métropole de Saint-Etienne.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Entente Forézienne de Volley Ball.
- Accepte, à l'unanimité, les propositions de prolongation de voies dans le cadre du plan d'adressage.
- Prend acte du rapport 2017 du service Foire et marchés, présenté par M. MOUNIER, délégataire.
- Prend acte de la présentation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
- Approuve à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,  
J. Y. CHARBONNIER.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 16 juillet 2018*